



La Politique Agricole Commune : ses chèques aux mieux dotés, ses œillères sociales et environnementales

Une enquête de Caroline Trouillet pour **Pour une autre PAC**



#BASTA

Les informations et les opinions contenues dans ce rapport appartiennent à son auteure. *Pour une autre PAC* ne garantit pas l'exactitude des données y figurant. Ni Caroline Trouillet, ni *Pour une autre PAC* ne peuvent être tenus responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations ici contenues.

Auteure : Caroline Trouillet (journaliste)

Auteur de l'avant-propos : Mathieu Courgeau (président de *Pour une autre PAC*)

Éditrice : Aurélie Catallo (coordinatrice de *Pour une autre PAC*)

Illustrations et mise en page : Caroline Cloé

Mai 2021

Sommaire

Avant-propos de *Pour une autre PAC*..... p.4

Introduction..... p.6

**Aides directes aux agriculteurs
du premier pilier de la PAC :
le cas de la SA de Mivoisin..... p.7**

- Une famille expatriée en Suisse
bénéficiant annuellement de 887 933 euros de la PAC..... p.8

**Aides à l'investissement :
les cas de Lactalis, Euroserum,
Jean Floc'h et Deuerer Petcare..... p.11**

- Aide toxique en Ille-et-Vilaine..... p.12
- La débâcle subventionnée d'un mirage chinois..... p.15
- Abattoirs modernisés, ouvriers lésés..... p.19
- Quand la PAC gâte chiens et chats,
mais fait des dégâts humains..... p.21

**Aides à la promotion :
les cas de la Fédération française des industriels charcutiers,
traiteurs et transformateurs de viande
et des champagnes Perrier-Jouët et Mumm & Cie..... p.24**

- Industrie charcutière :
opération séduction au Japon..... p.25
- Le champagne de Pernod Ricard arrosé
de 5 millions d'euros..... p.27

Avant-propos de *Pour une autre PAC*

Redonner une légitimité à la PAC

Pendant plusieurs mois, la journaliste d'investigation Caroline Trouillet a mené l'enquête sur quelques-uns des plus gros bénéficiaires des aides de la PAC en France ces dernières années. Aucun n'est hors-la-loi ; tous ne font que profiter des règles du jeu de la PAC, qui leur permettent de percevoir des subventions très importantes pour des bénéfices sociaux ou environnementaux nuls, voire lorsqu'ils causent des dommages certains pour les véritables agriculteurs, pour l'environnement, pour le dynamisme économique local, etc.

C'est justement ce sur quoi cette enquête entend faire la lumière : ces règles de la PAC, qui permettent d'attribuer, aux frais des contribuables, jusqu'à plusieurs millions d'euros de subventions à des acteurs économiques imperméables à la notion d'intérêt général, sont-elles acceptables ? Les cas ici présentés n'appellent-ils pas à les réviser en profondeur à l'occasion de la réforme de la PAC en cours de négociation ?

Que des structures à but lucratif s'engouffrent dans les brèches d'un système PAC qui leur assure d'en sortir gagnants, cela n'a rien d'étonnant. En revanche, que les décideurs politiques, réforme après réforme, reconduisent ce même système, au mieux en fermant les yeux sur ses dérives, au pire en le soutenant explicitement, relève de l'irresponsabilité. Car ils le font au mépris des citoyens, financeurs d'une PAC censée leur profiter au bout du compte, et au mépris des paysans français dont la PAC elle-même, en dérégulant les marchés et en orchestrant la baisse des prix agricoles, a rendu une partie dé-

pendante de ses aides, tandis qu'une autre en est exclue, en raison de la petite taille de leur ferme. Et ceux-là mêmes qui ont mis ce système en place nous disent que l'argent manque quand il s'agit d'augmenter les subventions dédiées à l'accompagnement de la transition agro-écologique.

C'est bien parce que les institutions décidant de la PAC valident des règles à la légitimité contestable que figurent parmi les bénéficiaires des aides de la PAC des entités auxquelles il ne semble pas souhaitable d'allouer des subventions publiques.

Cette irresponsabilité politique entourant la définition de la PAC est malheureusement largement partagée. Sur le banc des accusés :

- la Commission européenne, aveuglée par des règles du commerce international auxquelles elle est la seule au monde à encore se soumettre, et qui encourage les exportations au départ de l'UE, à coup notamment de programmes de promotion, tout en fermant les yeux sur les conséquences désastreuses de ces exports pour les marchés locaux ciblés ;
- l'État français, qui a accepté un accord sur le cadre financier pluriannuel de l'Union européenne n'imposant pas le plafonnement des aides de la PAC, et qui maintenant que ce plafonnement est facultatif, ne souhaite pas l'appliquer ;
- le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et FranceAgriMer, qui ne remettent pas un instant en question la pertinence des programmes sectoriels concentrant de jolis montants de subvention dans les mains de quelques opérateurs agro-alimentaires rarement à plaindre ;

- le même ministère et les Régions, solidaires quand il s'agit de fermer les yeux sur l'absence totale d'action en faveur du bien-être animal dans la PAC, comme de nier le subventionnement de systèmes d'élevage incompatibles avec la protection des animaux ;
- les Régions, quand elles cèdent aux sirènes des promesses d'emploi faites par des géants industriels, si ce n'est pas simplement à du marchandage politique, sans interroger les conséquences réelles des projets soutenus pour leur territoire ;
- enfin tous ces acteurs réunis, dont les discours rivalisent d'ambition environnementale et de détermination en faveur du renouvellement des générations d'agriculteurs, mais dont, une fois venu le moment d'agir, aucun n'est prêt à remettre en question la très grande majorité des aides de la PAC dont l'impact négatif sur l'emploi agricole, les ressources naturelles, la biodiversité et le climat est pourtant bien établi.

Entendons-nous bien, la PAC est une politique indispensable et finance pour partie des interventions louables et nécessaires. Malgré un budget conséquent — près de 9,5 milliards d'euros par an en France —, les aides de la PAC demeurent cependant un gâteau fini, âprement disputé. Or en finançant généreusement des types d'acteurs ou de modèles qui n'apparaissent pas comme les plus légitimes, nécessairement l'argent vient à manquer pour ceux

qui en ont vraiment besoin et dont ces subventions conditionnent les choix d'orientation. Autrement dit, l'argent de la PAC est là, il suffit « juste » de l'utiliser à bon escient. Alors, on le fait maintenant, alors que le Plan Stratégique National qui va acter les choix d'application de la PAC en France de 2023 à 2027 est sur le point d'être rédigé, ou on attend d'avoir été rattrapé par tous les enjeux qui auront souffert d'un manque de financement, et dont tous les décideurs ne cessent de prétendre se soucier ?

À vous de dire, à la lecture de cette enquête, si vous préférez que l'on continue à donner à des familles riches ou que l'on soutienne davantage l'installation de nouveaux agriculteurs, que l'on dépense pour augmenter nos exports sur des marchés de niche ou que l'on encourage la diversification de nos productions pour tendre vers la souveraineté alimentaire, que l'on considère encore que toute forme d'élevage se vaut ou que la rémunération décente des élevages non industriels devrait primer, que l'on ferme les yeux sur la dégradation des ressources humaines et environnementales sur lesquelles notre capacité à nous nourrir repose ou que l'on tente d'inverser la tendance. *Pour une autre PAC* a choisi son camp, nous espérons que les pouvoirs publics nous y rejoindront dans les toutes prochaines semaines.

Mathieu Courgeau,
président de *Pour une autre PAC*



Introduction

Sur quels critères sont accordées des aides chiffrées en millions d'euros ? Sont-elles au bout du compte légitimes, au regard de l'usage fait par les primés de cet argent public ? Quel modèle d'agriculture se dessine, derrière les critères d'octroi des subventions ? Telles sont les questions qui nous guident tout au long de cette enquête, décryptage de l'activité des bénéficiaires de certains des plus importants montants de subventions de la Politique Agricole Commune (PAC) versés entre 2018 et 2019.

Sept portraits de primés sont ici présentés. Sept illustrations de dérives, en ce que l'argent public y est versé au mépris des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et alimentaires qu'il est censé servir.

Chacun est un reflet, un archétype, un symptôme des carences actuelles de la PAC. Isolés parmi d'autres cas problématiques, ils ne sont pas ici en position d'accusés mais donnent à voir différents profits et iniquités. Ces portraits représentent aussi diverses filières agricoles et des aides singulières de la PAC.

Celles, tout d'abord, versées directement aux agriculteurs, correspondant au premier pilier de la PAC, auquel la France consacre près de 80 % de son budget. Ces aides du premier pilier de la PAC ont ici été étudiées au travers du cas du Domaine de Mivoisin, l'une des exploitations en percevant le plus depuis une dizaine d'années : entre 400 000 à 500 000 euros par an.

Ensuite, les aides à l'investissement, catégorisées dans le deuxième pilier. Nous nous attardons ici sur un axe spécifique, à savoir les aides aux industries agroalimentaires. On y trouve en effet les plus importantes sommes, oscillant entre 1,2 et 2,3 millions d'euros. Ces subventions proviennent du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), géré et co-financé par les Conseils régionaux. Quatre groupes ou coopératives en fournissent une illustration : Lactalis, Euroserum (filiale de Sodial), Jean Floc'h et Deuerer Petcare.

Enfin, dans le cadre de l'Organisation Commune des Marchés, des programmes soutiennent l'export de filières françaises vers des pays tiers, hors Union européenne. Il peut s'agir, d'une part, de programmes de promotion directement gérés par la Commission européenne. C'est ce dont la Fédération française des industriels charcutiers, traiteurs et transformateurs de viande (FICT) a bénéficié, entre 2018 et 2020, pour aller sur le marché japonais. Il peut aussi s'agir d'autre part d'une ligne dédiée à la promotion dans le cadre de programmes sectoriels, comme celui dédié au secteur viti-vinicole. C'est par ce biais que des aides ont été versées, en 2019, à deux maisons de champagne, Perrier-Jouët et Mumm & Cie, toutes deux filiales du groupe Pernod Ricard.



Aides directes aux agriculteurs du premier pilier de la PAC :

le cas de la SA de Mivoisin

Une famille expatriée en Suisse bénéficiant annuellement de 887 933 euros de la PAC

Avec ses 1 700 hectares de terres agricoles, le Domaine de Mivoisin est parmi les plus grands bénéficiaires agricoles de la PAC. À la suite de trois milliardaires français, la famille Primat prit possession, à la fin des années 1980, de ce domaine réputé pour ses parties de chasse cossues. Installée en Suisse et à la tête d'un vaste patrimoine immobilier, cette famille est pourtant bien éloignée de la conception que chacun peut se faire de travailleurs agricoles.

Territoire de chasse, le Loiret regorge de résidences nobles et de domaines des plus huppés. Celui de Mivoisin, sur la commune d'Adon, regroupe 4 000 hectares de propriété, où les chasseurs peuvent s'adonner à des battues et chasses au grand gibier de renommée, puis séjourner au Grand Manoir, pour 130 euros la nuitée. Mais le domaine a aussi son pendant agricole, et pas des moindres : sept ouvriers agricoles et un responsable d'exploitation s'y affairaient aux grandes cultures typiques du Centre-Val de Loire, appelé aussi le « grenier à grains » français : blé, orge, colza, betterave sucrière, tournesol, le tout sur 1 700 hectares, alors que la surface moyenne des fermes françaises est de 63 hectares, avec 1,6 unité de travail annuel (UTA)¹.

Par cette démesure, Mivoisin trône parmi les plus grands attributaires des aides directes de la PAC depuis 10 ans. Soit, pour 2018 et 2019, 445 110 et 424 605 euros au titre des seuls paiements découplés, c'est-à-dire les aides allouées directement aux agriculteurs en fonction de la taille de leur ferme. Si on y ajoute les aides couplées, l'autre composante du premier pilier de la PAC, accordées cette fois pour des productions animales ou végétales spécifiques, ces sommes passent respectivement à 453 299 et 435 419 euros. Sachant que 60 % des agriculteurs français touchent moins de 20 000 euros par an d'aides du premier pilier.

Alors, qui se cache donc derrière cet immense domaine, convoité depuis un siècle par des grandes fortunes françaises ?

Patrimoine colossal piloté depuis la Suisse

Entre 1919 et 1980, il était sous le giron d'un industriel du textile, Marcel Boussac, pygmalion de Christian Dior, qu'on disait en son temps homme le plus riche d'Europe. Après la faillite de son empire, Mivoisin fut racheté par les Frères Willot, puis par Bernard Arnault, patron de LVMH². Enfin, depuis 1986, il est propriété de Didier et Martine Primat, milliardaires français installés en Suisse cinq ans auparavant.

Le couple tient sa fortune de son actionariat dans la société Schlumberger, groupe franco-américain de services et d'équipements pétroliers fondé par le grand-père de Didier Primat. À la mort de son mari, en 2008, Martine Primat et ses huit enfants possédaient encore 2 % du capital de cette multinationale. Les voilà aussi héritiers d'un vaste réseau de propriétés immobilières, parmi lesquelles Primland, un hôtel de luxe aux États-Unis, le Domaine des Étangs, château 5 étoiles à Massignac en Charente, et bien sûr Mivoisin. Tout ce patrimoine est géré depuis la Suisse, où les Primat s'installèrent en 1981, lorsque François Mitterrand instaura l'impôt sur les grandes fortunes³. En 2020, la revue *Challenges* les classait au rang de 39^e

1 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3676823?sommaire=3696937>

2 Documentaire de France3 Centre-Val de Loire, « On l'appelait Monsieur ».

3 https://www.challenges.fr/classements/fortune/martine-primat-et-sa-famille_2051

fortune de France, avec 2 milliards d'euros. Ils étaient aussi placés, en 2012, dans le top 15 « des Français les plus riches exilés en Suisse⁴».

Mivoisin dans un millefeuille immobilier

Constitué en Société Anonyme (SA), Mivoisin est administré successivement, depuis le début des années 2000, par des enfants Primat : Bérengère, Garance, puis Stanley. En mars 2021, le frère devient l'unique actionnaire de la société⁵. Quant aux autres administrateurs, ils gravitent autour du millefeuille immobilier et financier de la famille.

Arnaud de France, directeur du domaine⁶, est aussi président de la SAS Françoise Schlumberger Primat, une société commercialisant des alcools et eaux-de-vie. Il dirige différentes entreprises commerciales, dont trois fondées par Didier Primat et domiciliées en Angleterre, entreprises dont dépendent des élevages de bovins dans le Calvados. Dans ce lot, la SAS de Grandchamp et Danko UK Limited ont reçu respectivement 171 063 euros et 171 112 euros de la PAC, toutes aides confondues, en 2019. Arnaud de France gère aussi une société immobilière, créée en 2019 par les Primat, afin d'acquérir un nouveau domaine en Haute-Savoie⁷.

Tournons-nous à présent vers les parcours des présidents de la SA de Mivoisin. Jusqu'en mars 2021, le titre revenait à Jean-Dominique Percevault⁸. Anciennement en charge des affaires européennes de Schlumberger, il fut directeur des services pétroliers entre 2000 et 2004. Il détenait sa propre société de conseil en affaires, dissoute en 2021. Jean-Jacques Devaux, résidant en Suisse, lui succède à la présidence de Mivoisin en mars 2021. Avec les Primat, il administre une entreprise immobilière et le Domaine des Étoiles. Cette propriété de Garance est l'homologue agricole du Domaine des Étangs, 1 000 hectares familiaux à Massignac. Via cette dernière activité d'élevage bovin, 121 153 euros d'aides s'ajoutent au compteur PAC de la famille.

Enfin ils administrent, avec Stanley et Bérengère, la SA Primwest, qui gère tous ces fonds familiaux depuis la Suisse. Avec d'autres filiales étrangères du même nom, elle rejoint la holding mère, Primwest Holding N.V. Détenue par sept enfants Primat, elle est domiciliée dans un paradis fiscal : l'île de Curaçao⁹. Pour un tel montage d'optimisation fiscale, la famille s'était fait épingle, en 2015, dans le dossier des Panama Papers¹⁰.

Déficitaire en millions, mais sauvé par son actionnaire

Ce micmac financier explique comment Mivoisin peut perdurer en dépit d'un déficit abyssal. Le dernier bilan comptable du domaine (regroupant ses activités agricole, de chasse et d'hôtellerie) publié en 2018¹¹, indique en effet un chiffre d'affaires de 2,6 millions d'euros, mais une rentabilité catastrophique : -45 %, avec un déficit de plus de 1,1 million d'euros. L'année précédente, c'était 1,8 million. L'amortissement d'une construction et de matériels de transport pèse lourdement sur les comptes. Mais cette situation n'est pas isolée : en 2006 et en 1991, la société perdait déjà la moitié de ses capitaux propres.

Face à de tels résultats, n'importe quelle exploitation agricole mettrait la clef sous la porte. Les administrateurs de Mivoisin considèrent, de leur côté, que « le principe de continuité d'exploitation est approprié, compte tenu du soutien financier de l'actionnaire », c'est-à-dire de Stanley Primat, qui apporte en effet 21 millions d'euros en 2018. Au passage, déficitaire, la SA ne paye pas d'impôts sur les sociétés. Le même schéma apparaît pour le Domaine des Étangs, à Massignac, dont l'unique associée, Garance Primat, assure la continuité par des apports en capital : le déficit de cette société oscille, depuis 2012, entre 2,3 et 8,4 millions d'euros¹².

Résidents fiscaux en Suisse, les Primat ne contribuent pas au budget de l'UE. Ils en bénéficient pourtant lar-

4 https://www.challenges.fr/monde/europe/le-top-15-des-francais-les-plus-riches-exiles-en-suisse_5397

5 <http://entreprises.lefigaro.fr/sa-de-mivoisin-45/entreprise-338374150>

6 Contacté à plusieurs reprises, Arnaud de France n'a pas donné suite à nos sollicitations.

7 <http://entreprises.lefigaro.fr/sci-ataraxie-75/entreprise-849689591>

8 <https://dirigeants.bfmtv.com/Jean-dominique-PERCEVAULT-2130208/>

9 Données de la chambre et de l'industrie du Curaçao : <http://www2.curacao-chamber.cw/excerpt.asp>

10 <https://offshoreleaks.icij.org/nodes/12148822>

11 <http://entreprises.lefigaro.fr/sa-de-mivoisin-45/entreprise-338374150>

12 <http://entreprises.lefigaro.fr/domaine-des-etangs-16/entreprise-814032967>

gement puisqu'en 2019, la PAC leur a versé au moins 887 933 euros d'aides, tous domaines confondus. Derrière tant d'hectares subventionnés, tel est le paradoxe : voilà des propriétaires domiciliés à l'étranger, bien loin d'un quelconque travail agricole. En gestionnaires, ils délèguent le travail de la terre à des ouvriers.

Pas si vert, Mivoisin

Didier et Martine Primat ont par ailleurs donné leur nom à une fondation dont l'objectif est, selon sa communication¹³, de « sensibilise[r] les populations et les pouvoirs publics aux enjeux planétaires liés aux activités humaines et contribue[r] à façonner un monde plus responsable par le soutien de projets éducatifs et d'actions concrètes encourageant l'émergence de modes de vie conscients et durables ». Le domaine de Mivoisin évoque également, sur son site internet, un engagement « sur la voie d'une agriculture raisonnée, dans le cadre de laquelle la préservation de l'environnement, des paysages et des sols constitue une priorité ». Un discours qui ne correspond pourtant en rien à la réalité de la gestion de Mivoisin. Dépendant de produits phytosanitaires, selon une source qui y a travaillé, il n'est pas plus exemplaire que n'importe quelle autre exploitation conventionnelle en céréales. Mais créer une fondation a en revanche un impact bien réel pour la famille en matière de défiscalisation.

À la suite des Panama Papers, la famille Primat avait fait savoir au *Monde* que ses investissements étaient « en tout point légaux et effectués en conformité avec les règles fiscales¹⁴ ». Si l'optimisation fiscale et l'attribution d'aides publiques aux mieux dotés sont toutes deux légales, leur moralité, elle, est plus que douteuse. Le cas de la famille Primat est certes extrême, mais prouve bien, d'une part, qu'aucune règle ou contrôle n'existe pour l'éviter et, d'autre part, que de pareilles situations ne se retrouvent pas que dans les États membres de l'Est de l'Union européenne. Alors, les subventions de la PAC ont-elles vocation à encourager ce modèle d'agriculture sans agriculteur et sans bienfaits notables pour l'environnement, au bénéfice de milliardaires expatriés ?

13 <https://fondationprimat.org/>

14 https://www.lemonde.fr/panama-papers/article/2016/04/06/panama-papers-ces-riches-francais-a-qui-l-exil-fiscal-ne-suffit-plus_4896667_4890278.html



Aides à l'investissement :

les cas de Lactalis, Euroserum, Jean Floc'h et Deuerer Petcare

- le cas de Lactalis..... p. 12
- le cas Euroserum..... p. 15
- le cas Jean Floc'h..... p. 19
- le cas Deuerer Petcare.....p. 21

Aide toxique en Ile-et-Vilaine

Lactalis, premier groupe laitier au monde, figure en tête des entreprises françaises bénéficiaires des aides de la PAC. De l'argent public soutenant, en Bretagne, ses stratégies d'expansion, comme les pollutions qu'elles génèrent. La rivière de la Seiche en a payé le prix.

Numéro un mondial du lait, la société Lactalis en transforme chaque année 5 milliards de litres dans ses 70 usines françaises. Dans le monde, elle en collecte près de 270 et génère 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Mais cet empire fondé en 1933 n'est sans doute plus à présenter tant son nom et celui de son PDG, Emmanuel Besnier, sont devenus synonymes de scandales sanitaires et financiers, dont l'affaire du lait contaminé aux salmonelles, un procès pour pollution de cours d'eau et des stratagèmes d'évasion fiscale. En mars 2020, l'ONG d'investigation Disclose révélait ainsi que le géant laitier avait soutiré plus de 220 millions d'euros au fisc entre 2013 et 2018¹⁵.

Lactalis ne lésine pourtant pas sur la sollicitation de subventions publiques. Selon le site Farmsubsidy¹⁶, qui a recensé l'ensemble des aides PAC entre 2002 et 2013, la firme a obtenu dans le même temps 74,8 millions d'euros pour la totalité de ses filiales en Europe, dont 49 millions en France. La dernière enveloppe versée, en 2019, pour sa branche « Investissements », s'élève à 2 350 000 euros. Elle correspond à deux subventions votées par le Conseil régional de Bretagne en 2016 et 2017, sur son budget et celui du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader). Il s'agit du second pilier de la PAC dont cette partie des fonds vise à « renforcer la compétitivité et la performance écologique du secteur agricole et agroalimentaire¹⁷ ». Deux outils de production sont ainsi financés, en Ile-et-Vilaine, premier département producteur de lait en France. À Retiers, ce fut aux dépens de la rivière de la Seiche.

La manne du petit-lait

En 2016, une première aide de 1,6 million d'euros est votée pour couvrir, sur trois ans, 10% du budget d'investissement de Lactalis à Retiers, site stratégique de l'ouest. L'objectif, nous indique la Région, est de « créer une nouvelle activité industrielle de développement export via la production de lactose infantile et de protéines de sérum ». Lactalis nous confirme la création d'une « lactoserie nouvelle génération » qui lui permet d'écouler son surplus laitier « dans de bonnes conditions de valorisation ».

Appelé communément « petit lait », le sérum est la partie liquide issue de la coagulation du lait durant la fabrication du fromage. Longtemps, il n'était qu'un sous-produit destiné à l'alimentation des cochons, avant de devenir, dans les années 1960, un ingrédient laitier à part entière pour l'alimentation humaine. Une fois déminéralisé, il sert à fabriquer de la poudre de lait infantile, mais peut aussi entrer dans la préparation d'aliments fabriqués par l'industrie agroalimentaire. On retrouve l'ingrédient dans les pâtisseries et confiseries industrielles à base de chocolat, ainsi que dans divers plats préparés. Plus récemment, le lactosérum, très riche en protéines, s'est aussi frayé une brèche dans le domaine de la nutrition-santé.

Lactalis mise ainsi sur une gamme d'ingrédients « permettant de prolonger l'activité et l'autonomie », d'« optimiser les performances et maintenir en bonne santé », selon la communication du laitier. Les clients ciblés sont les personnes âgées, derrière ce terme du « bien vieillir », mais aussi les sportifs et les personnes en surpoids. Retiers est une de ses bases opérationnelles pour passer à l'offensive sur ce marché.

15 <https://lactalistoxique.disclose.ngo/fr/chapter/les-milliards-cache-de-lactalis>

16 <https://farmsubsidy.org/search/?q=LACTALIS>

17 https://www.europe.bzh/jcms/preprod_234404/fr/feader

Investissements nocifs pour la rivière, l'air et le sol

La pilule « santé » associée à cette augmentation des capacités industrielles, pourtant, ne passe pas du tout auprès des associations environnementales et de pêche bretonnes. Et pour cause, l'investissement subventionné a provoqué une pollution massive de la rivière de la Seiche.

Le 18 août 2017, alors que ses travaux s'achèvent, la lactoserie déverse en effet une quantité importante de résidus de lactose dans les canalisations d'eaux usées débouchant dans la Seiche. Il faudra quatre jours à la direction pour signaler l'incident. Entre temps, 1,3 tonne de matières organiques s'est écoulée, entraînant une pollution sur plus de huit kilomètres et la mort par asphyxie de dizaines de milliers de poissons.

Les services de l'État sont informés de l'infraction, puisqu'ils conduisent, avec Lactalis, un plan d'actions pour résoudre l'incident dès le mois d'août. La subvention, votée en 2016, sera malgré cela bien versée en mars 2019. Deux mois plus tard, le tribunal correctionnel de Rennes condamne de son côté le site de Retiers à 250 000 euros d'amende, considérant que l'entreprise a fait preuve de négligences, avant et pendant cette pollution. Lactalis doit verser 75 000 euros à sept associations de pêche et environnementales, parties civiles dans le procès. Mais deux mois après cette condamnation, des boues d'épuration se déversent à nouveau dans la Seiche, qui se teinte subitement de marron. Entre 2017 et 2019, la société a en effet dépassé de 129% ses volumes de rejets journaliers dans l'eau autorisés¹⁸. La base de données Géorisques nous apprend en outre que l'usine a aussi émis dans le sol des doses conséquentes de zinc et composés de zinc : 149 kilos en 2017, 333 en 2018 et 106 en 2019¹⁹.

Et l'air n'est pas en reste : depuis son agrandissement, les émissions de dioxyde de carbone du site ont été multipliées par 1,5 depuis 2015, avec 68 764 tonnes rejetées en 2019²⁰, faisant de l'usine le deuxième émetteur de gaz à effet de serre breton, derrière une centrale thermique d'EDF. La Région Bretagne, financeur dans cette affaire, a pourtant défini la réduction des émissions de gaz à effet de serre comme un chantier prioritaire de sa politique de lutte contre le changement climatique.

« Petits formats nutritionnels » subventionnés

Pas de quoi décourager Lactalis, qui dépose en novembre 2017 une autre demande de subvention dans le cadre du Feader. Nous sommes trois mois après l'incident ayant provoqué la pollution de la Seiche. 901 429 euros sont pourtant votés par le Conseil régional, couvrant une période allant jusqu'en 2022, en faveur de nouveaux investissements à Vitré.

Sur ce site historique, Lactalis investit 14 millions d'euros pour « développer des productions lactées innovantes destinées à l'exportation mondiale et s'accompagner d'une diversification de la gamme des produits²¹ ». Selon la Région, l'aide accordée vise plus précisément à créer « une nouvelle ligne de process et conditionnement de produits laitiers multi-petits formats nutritionnels ». Entre autres, des bouteilles « format nomade, goût choco latte bio » et des crèmes desserts hypercaloriques, destinées aux pharmacies, hôpitaux et rayons nutrition-santé de la moyenne et grande distribution. L'étiquette santé ne garantit cependant pas un intérêt écologique, car qui dit petit formats dit autant de déchets.

Destinée à une clientèle de niche et permettant de meilleures marges, ces produits viennent aussi justifier un système de surproduction structurelle, puisqu'un débouché juteux est trouvé au résidu du lait, le lactosérum. Or quand surplus il y a, Lactalis bénéficie (encore) d'aides publiques : en 2018, sa filiale « Ingrédients », justement spécialiste du créneau nutrition-santé, a obtenu 5 304 212 euros sur des fonds de la PAC, sur la ligne « intervention publique ». Via ce dispositif, l'État achète à un prix minimal garanti le beurre et le lait en poudre produits en excès, et les stocke à ses frais, afin d'éviter l'effondrement des prix.

Pour l'entreprise, il s'agit bien de gagner des parts sur la concurrence, essentiellement américaine, dans ce secteur émergent du sérum. Mais qu'en est-il des éleveurs qui fournissent la matière première ? Difficile de l'évaluer, puisque l'éleveur reçoit le même prix pour son lait, que ce dernier soit destiné à faire du beurre, du lait, de la poudre de lait ou tout autre produit issu du lait. Malgré des coûts de production en hausse constante, le prix de lait stagne en tout cas de-

18 <https://lactalistoxique.disclose.ngo/fr/chapter/pollution-en-bande-organisee>

19 <https://www.georisques.gouv.fr/risques/registre-des-emissions-polluantes/etablissement/details/589389#/>

20 *Ibidem*

21 <https://www.ouest-france.fr/bretagne/lactalis-gros-investissements-envisages-vitre-et-retiers-3173297>

puis des décennies et, entre 2019 et 2020, celui payé par Lactalis a même baissé de 1,4 %, passant de 330,80 à 326,06 euros les mille litres, selon l'Association des producteurs de lait Lactalis de Bretagne et des Pays de la Loire (APLBL)²². Sachant que le Centre National Interprofessionnel de l'Économie Laitière (Cniel) a évalué le prix de revient du lait, en 2020, à 403 euros les mille litres, soit une perte de 76,94 euros tous les mille litres.

De l'argent public à rembourser ?

Allouées sur l'objectif de performance économique, les subventions soutenant Lactalis ont des œillères : l'impact environnemental des investissements est ignoré. Les conséquences, à Retiers, sont désastreuses pour les cours d'eau, alors même que « Renforcer l'efficacité énergétique », et « Accroître la préservation de l'environnement » sont listés comme justifiant le financement des industries agroalimentaires dans le cadre du Feader. Cet argent public n'est pas davantage conditionné à un réel retour de bénéfice aux éleveurs sous contrat avec l'industriel.

Olivier Allain, vice-président à l'agriculture de la Région Bretagne, reconnaît lui-même qu'un tel soutien n'est pas légitime. « Je ne suis pas favorable aux aides aux entreprises telles que Lactalis. Elle n'en a pas besoin, elle fait assez de bénéfices comme ça ». Ce qui ne l'a pas empêché de voter ces mêmes aides, en Conseil régional « sans vraiment savoir le pourquoi du comment de tels montants ». « Elles étaient sur le budget économie, pas sur le budget agriculture » se défend-il, actuellement en campagne électorale, pour la liste LREM, à l'approche des régionales de juin 2021.

En 2018, en plein scandale du lait contaminé, le député européen Éric Andrieu, co-rapporteur sur la réforme de la Politique agricole commune (PAC), demandait quant à lui que « le géant des produits laitiers rembourse les millions d'euros qu'il a perçus de l'Union européenne et des contribuables » (21,5 millions d'euros en 2016) « s'il est avéré que Lactalis a continué à vendre 8 000 tonnes de lait en poudre contaminé ». La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a rendu à ce sujet des conclusions éloquentes dans son rap-

port, mises à jour par Disclose. Selon les inspecteurs, Lactalis aurait dissimulé la présence de salmonelle en « maîtrisant la communication, limitant les intervenants autorisés, en limitant les réponses au strict sujet des questions posées, en ne diffusant pas spontanément les informations même lorsque cela concerne des produits non-conformes ou le statut sanitaire de l'usine ».

La proposition du député est restée en suspens, et les subventions ont continué à être versées. En 2018, 5 304 212 euros pour Lactalis Ingrédients. En 2019, 2 350 000 euros pour les investissements à Retiers et Vitry. En novembre 2020, la Région Pays de la Loire accordait elle aussi une subvention de 840 952 euros à Lactalis dans le cadre de l'aide régionale à l'investissement des industries agroalimentaires (ARIAA) et du Feader. L'aide couvre 10 % des frais de l'entreprise pour créer un atelier de production de caséine à Mayenne, avec deux emplois à la clé. Lydie Bernard, élue en charge de l'agriculture, défend l'intérêt « santé » du projet, qui s'inscrit toujours dans le créneau juteux des ingrédients diététiques. De leurs côtés, les socialistes et écologistes de l'opposition considèrent cette aide non légitime tant « aucune exemplarité » n'est au rendez-vous, d'un « point de vue environnemental ou écologique »²³.

22 <https://www.ouest-france.fr/economie/agroalimentaire/lactalis/prix-du-lait-lactalis-se-fait-un-peu-plus-transparent-7141662#:~:text=Les%20chiffres%20diffus%C3%A9s%20par%20l,%C3%A9tablir%20%C3%A0%20326%2C06%20%E2%82%AC>

23 <https://france3-regions.francetvinfo.fr/pays-de-la-loire/mayenne/laval/lactalis-subvention-840-000-euros-accordee-conseil-regional-fait-debat-1896774.html>

La débâcle subventionnée d'un mirage chinois

Sodiaal, première coopérative laitière française, a perçu, via l'une de ses filiales, 1,9 million d'euros de subvention de la PAC entre 2015 et 2019. Cette somme visait à construire deux outils de production bretons, dont le plus ambitieux à Carhaix. Dans ce bassin laitier stratégique, l'aide a soutenu une stratégie d'industrialisation très périlleuse, au diapason du marché chinois, mais au péril des éleveurs.

Sur le marché du « petit-lait », Euroserum se dit première au monde. Basée à Port-sur-Saône, cette filiale de la coopérative laitière Sodiaal produit un précieux résidu protéiné : le lactosérum. En Bretagne, deux subventions distinctes lui sont versées en 2019, atteignant ensemble 1 994 932 euros, sur le budget de la PAC et plus précisément du Feader, avec le cofinancement de la Région.

Votée en 2015, la première enveloppe comprend 277 298 euros. Elle est destinée au financement d'une ligne de production de poudre de lactosérum à Quimper. Sur ce site, où Sodiaal dispose déjà d'une usine, le sérum, issu de sa fabrication de cheddar, est déminéralisé par Euroserum. Il devient alors intégrable dans un panel de produits commercialisés par Nestlé, son client. Exporté sous forme de poudre de lait infantile, il apparaît aussi dans des recettes chocolatées et plats préparés distribués par la marque : Crunch, glaces, Lion, Smarties, céréales Fitness, Ricoré et autres²⁴. Il sert, enfin, à fabriquer des produits diététiques pour les sportifs et les personnes âgées.

En 2017, une subvention d'une toute autre ampleur, est accordée, sur trois ans, à la filiale : 1 717 634 euros. De quoi financer, à hauteur de 10%, la construction d'une nouvelle usine, à 60 km de distance, sur le site de Carhaix. Dans cette commune du centre Bretagne, un vaste pôle laitier s'érige, dont les promesses sont de haute volée : 288 millions de litres de lait doivent être collectés auprès de 700 fermes. Ces volumes doivent ensuite être déminéralisés par Euroserum. Son usine, pensée comme l'une des plus modernes d'Europe, de-

vait collecter 800 000 litres²⁵ de lactosérum pour nourrir une deuxième unité attenante, celle d'un partenaire chinois : Synutra. Réceptionnant 60% du sérum déminéralisé, celui-ci s'était engagé à le convertir, durant 10 ans, en 100 000 tonnes annuelles de poudre de lait infantile. Destination : l'Empire du Milieu.

Les promesses déçues du marché chinois

Tels sont les termes du contrat conclu, en 2012, entre Sodiaal et la holding Synutra International. Anticipant l'arrêt des quotas laitiers régis par la PAC, qui surviendra trois ans plus tard, l'alliance misait sur une augmentation de la production de lait à venir, une manne potentielle pour la Chine. 70% du lactosérum produit par Euroserum franchit en effet les frontières françaises, principalement vers l'Empire du Milieu et l'Asie du Sud-Est. Dans ces régions connaissant un développement économique fulgurant, les femmes, plus nombreuses à travailler, allaitent de moins en moins : le marché du lait en poudre y prend donc des allures de mine d'or.

La désillusion est grande lorsque les comptes publiés par Synutra en mars 2017²⁶ révèlent déjà une dette de 38 millions d'euros envers ses fournisseurs, dont Sodiaal est le plus important. Six mois plus tard, tandis que la Région vote son soutien à Euroserum sur le budget PAC, les collectes de lait sont divisées par deux et seulement 350 éleveurs voient leur lait acheté²⁷. Après un an de mise en service d'Euroserum, Synutra

24 <https://fr.openfoodfacts.org/marque/nestle/ingredient/lactoserum-en-poudre/3>

25 http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/AVIS_AE_22_janvier_2014_cle057e93.pdf

26 <http://entreprises.lefigaro.fr/synutra-france-international-29/entreprise-751779422>

27 <https://www.ouest-france.fr/economie/agriculture/lait/agriculture-sodiaal-livre-deux-fois-moins-de-lait-synutra-5243315>

accuse un déficit de 52 millions d'euros²⁸. Elle n'arrive pas à vendre sa poudre et évoque, dans ses comptes annuels, « des difficultés techniques non résolues empêchant d'atteindre la performance et la qualité exigées par le cahier des charges de son client en Chine ».

Pour éviter le naufrage, Sodiaal décide, en mars 2019, de racheter une partie du site au client chinois. Le même mois, la subvention de 1,7 million est solde pour sa filiale. La coopérative fabrique depuis sa propre poudre de lait et Synutra ne fait plus que la conditionner et l'envoyer en Chine. L'activité d'Euroserum est donc transférée vers une nouvelle filiale, Nutri'babig, qui regroupe les productions de lactosérum et de poudre de lait dans une même entité. Le rachat permet à Sodiaal de se rembourser les impayés de Synutra. Mais on apprend, dans les comptes du partenaire chinois, qu'il sert aussi à couvrir les dettes de 30 millions d'euros que Synutra a cumulées envers sa banque et les Maîtres Laitiers du Cotentin, avec lesquels un litige est en cours.

Le sauvetage n'a pas suffi. En 2020, Synutra fait état d'une « rupture d'approvisionnement en lait infantile ». Le partenaire chinois considère la poudre de lait de Sodiaal trop chère. L'usine est à l'arrêt entre janvier et mars. De quoi cumuler encore les impayés envers Nutri'babig²⁹. « Synutra devait nous prendre 28 000 tonnes à l'année. Elle n'a fait que 22 000 tonnes l'an dernier³⁰ », annonçait au *Télégramme* Jean-Paul Prigent, président de la région Bretagne Ouest chez Sodiaal, en janvier 2021. Trois mois plus tard, il admet qu'« à ce jour, nous n'avons pas répondu aux objectifs fixés dans notre plan stratégique, sur 5 ans. En Asie principalement, mais aussi au Maghreb et dans les pays du golfe persique, les appels d'offre n'ont pas été à la hauteur de nos attentes ». La crise du coronavirus serait en cause, selon l'éleveur, mais « en partie seulement » : il y a un autre sujet qu'il dit « confidentiel ». De son côté, Synutra n'a pas souhaité communiquer.

La rentabilité d'Euroserum n'a, en effet, cessé de chuter. Son résultat passe de 1,3 million en 2016 à -7,5 millions³¹ en 2019. Des travaux actuellement en cours à Carhaix montrent que Sodiaal se tourne vers des clients qui ont exigé une « purification du sérum à l'extrême », selon Jean-Paul Prigent. L'usine fonctionne donc à nouveau au ralenti, sujette à de lourds investissements pour être compétitive sur de nouveaux marchés.

Des alarmes ignorées par les pouvoirs publics

Véronique Le Floc'h, deuxième vice-présidente de la Coordination Rurale, n'en décolère pas. Pour cette ancienne coopératrice de Sodiaal, le fiasco aurait pu être évité : « Comment Synutra pouvait être sûre, à elle seule, de pouvoir écouler 100 000 tonnes de poudre de lait infantile quand, en 2017, la France, tous industriels confondus, n'en a exporté que 47 000 tonnes vers la Chine pour un marché évalué à 700 000 tonnes ? ». Damien Lacombe, président de Sodiaal, aurait lui-même reconnu au syndicat que s'engager sur de tels volumes était un pari très hasardeux.

Un pari pourtant bien assumé, malgré des signes précurseurs de la non-pérennité du projet. En 2017, des étudiants de l'IUT de Lannion révélaient déjà plusieurs failles dans le contrat d'origine liant les deux industriels³². Nous avons retrouvé ce contrat³³, signé en 2012. On peut y lire noir sur blanc, en anglais : « Cet accord s'inscrit sur le long terme. Toutefois, les conditions d'équilibre économique existant à ce jour peuvent influencer sur la durée de l'accord. Par exemple : en raison d'un changement dans la Politique Agricole Commune qui causerait un écart de compétitivité entre les prix du lait en poudre et le marché mondial³⁴ ». Une PAC qui a pourtant bien profité à Sodiaal, comme, par ricochet, au partenaire chinois, pour sortir leurs usines de terre.

28 <http://entreprises.lefigaro.fr/synutra-france-international-29/entreprise-751779422>

29 <https://www.ouest-france.fr/economie/agriculture/lait-en-poudre-le-chinois-synutra-de-nouveau-en-difficulte-6700494>

30 <https://www.letelegramme.fr/economie/synutra-il-n-est-pas-question-de-toucher-aux-130-emplois-de-carhaix-21-01-2021-12692264.php>

31 <http://entreprises.lefigaro.fr/euroserum-70/entreprise-400869277>

32 <https://alimentation-generale.fr/reportage/le-centre-bretagne-soffre-a-synutra-geant-du-lait-chinois/>

33 <https://www.lawinsider.com/contracts/4dDS6RhPtJaeSKPDsMrhiL/synutra-international-inc/milk-supply-agreement/2012-11-09>

34 <https://alimentation-generale.fr/reportage/le-centre-bretagne-soffre-a-synutra-geant-du-lait-chinois/>

En 2016, une autre alarme sonne. Dans son rapport annuel, Synutra International avoue elle-même ne pas être sûre de pouvoir « sécuriser le financement du projet [la construction de son usine] en des termes satisfaisants³⁵ ».

Le prix d'une déroute sur les épaules des éleveurs

Quel est prix du naufrage, au bout du compte, pour les éleveurs ? Selon Véronique Le Floc'h, l'affaire pourrait se traduire « par l'équivalent de 11 euros en moins les 1 000 litres de lait sur la paye des éleveurs en 2019, et de 15 euros en 2020. Cela empêche l'augmentation des prix du lait. Et nos produits seront bradés, parce qu'il faudra bien que le lait parte, coûte que coûte ».

L'industrialisation du site, subventionnée à 10% sur des deniers publics, reposait donc sur un pari bancal, déconnecté des besoins français. Au regard des grandes faiblesses du dossier, on peut aussi douter de la sincérité des pouvoirs publics dans leur croyance au miracle chinois. Des enjeux d'ordre politique, autant qu'économique, n'ont-ils pas amené les élus régionaux à déployer le tapis rouge à l'industriel chinois ? Olivier Allain, vice-président à l'agriculture, n'assume en tout cas pas vraiment ce dossier. Sa réponse est la même que pour Lactalis : « Les critères de l'aide ont été décidés par le vice-président à l'économie, ce n'est pas mon budget ». S'il a malgré tout voté en faveur de la subvention, il insiste : « Je suis favorable à ce que l'argent de la PAC aille sur des actes de production, soit en faveur de l'environnement ou en amont de la filière agricole ». En centre Bretagne, des éleveurs avaient, en tout cas, investi lourdement à l'arrivée de Synutra pour répondre à la promesse des volumes.

« À Carhaix, on nous a fait miroiter la poule aux œufs d'or, nous disant qu'on allait pouvoir faire du lait en plus ; on voit aujourd'hui le résultat. Ce n'est pas produire plus, dont nous avons besoin, mais de gagner dignement notre vie », lance un éleveur de Rostrenen. Lui a décidé d'arrêter la production laitière, épuisé d'attendre une hausse du prix du lait. « L'organigramme de Sodiaal, tentaculaire, fait qu'on se sent davantage client qu'adhérent. On sent que la part de décision coopérative est très faible, vis-à-vis de toutes ses filiales », reconnaît un autre éleveur de Tressignaux, qui changera de coopérative à la fin de

l'année. Les confrères prenant le même chemin sont nombreux et Jean-Paul Prigent lui-même le sait bien : « Nous sommes tous désabusés. Nous avons le métier qui rémunère le moins à l'heure de travail ».

Confrontés à des coûts de production en hausse constante et à un prix du lait qui stagne depuis dix ans, beaucoup misent sur une hausse de leur production pour se rémunérer. Ce choix, amenant des investissements et un risque de surendettement, dessine aussi des modèles d'exploitations où les vaches pâturent de moins en moins. Entre ceux qui arrêtent prématurément et les départs en retraite non renouvelés, une hémorragie se profile chez les éleveurs laitiers. « Nous sommes arrivés au bout d'un modèle. Si on collecte 30% de lait en moins dans les 15 ans à venir, parce qu'on ne rémunère pas assez nos producteurs, on aura besoin de 30% d'outils en moins. On sera obligé de fermer des usines », prévient Jean-Paul Prigent.

Des investissements sans répit, l'eau potable sous pression

En avril 2021, à Quimper, une cinquantaine d'ouvriers de l'usine Euroserum étaient justement en grève, dénonçant la dégradation de leurs conditions de travail. Des travaux sont à nouveau en cours dans cette usine, amenant la suppression de « six à sept postes d'ouvriers en équivalent temps plein pour quatre agents de maîtrise en plus » et « une baisse de rémunération de 50 à 70 euros », selon les délégués du personnel interrogés par *Le Télégramme*³⁶.

En effet, six ans après que les élus régionaux ont voté la subvention, les investissements n'en finissent pas. Et ce n'est pas sans lien avec le chantier qui avait fait l'objet d'une subvention. Les travaux de l'époque avaient omis un problème non négligeable d'un point de vue sanitaire : le désamiantage de la toiture, sur l'atelier de déminéralisation. Le voilà en cours, « à la demande de Nestlé », selon Jean-Paul Prigent. Surprenant, puisque la toiture en question avait déjà été surélevée, sur une partie des crédits de la PAC et de la Région, et que l'État lui-même a décrété l'obligation de faire un diagnostic amiante avant travaux pour tout bâtiment construit avant 1997. Les récents investissements montrent, en tout cas, que la stratégie de Sodiaal se détourne du lactosérum, pour miser sur la fabrication d'un beurre

35 https://sec.report/Document/0001571049-16-015941/t1600612_10k.htm

36 <https://www.letelegramme.fr/finistere/quimper/a-quimper-un-debrayage-chez-euroserum-pour-denoncer-un-defaut-de-diagnostic-social-01-04-2021-12729096.php>

breton, dans une usine voisine : « Nous avons une mauvaise valorisation sur ce produit. Nous allons donc décider d'entrer dans le champ de concurrence de nos voisins », explique Jean-Paul Prigent.

Entre-temps, cette augmentation des capacités industrielles exerce une pression sur les ressources en eau. Les volumes prélevés à Quimper, dans la rivière de l'Odet, ont augmenté de plus d'un tiers entre 2015 et 2019 : 1,5 million de m³ en moyenne depuis 2017³⁷, soit un dépassement des volumes autorisés à l'industriel par le préfet. Les eaux industrielles d'Euroserum, envoyées à la station d'épuration, contiennent par ailleurs des polluants en augmentation constante. Selon le site Géorisques, leur teneur en phosphore a doublé en quatre ans pour arriver à 33 tonnes en 2019, dépassant le seuil fixé dans l'autorisation d'exploiter accordée par le préfet en 2015.

Constatons que depuis cinq ans, 1 994 941 euros ont été versés à Euroserum sur le fondement d'un objectif de compétitivité qu'elle n'a pu tenir. Les outils industriels se sont avérés surdimensionnés, reposant sur un marché mondial très volatile. En ce qui concerne l'amiante présente dans la toiture, il s'agit d'un manquement aux règles françaises en vigueur. L'argent public a donc financé un investissement néfaste économiquement, mais aussi socialement, puisque les déconvenues pèsent sur les éleveurs et les ouvriers. L'exigence d'investissements viables, qui ne compromettent ni la pérennité de travail, la dignité des agriculteurs et des ouvriers, ni la protection de l'environnement, ne devrait-elle pas guider le versement de subventions aux acteurs agro-alimentaires ?

37 <https://www.georisques.gouv.fr/risques/registre-des-emissions-polluantes/etablissement/details/589384#/>

Abattoirs modernisés, ouvriers lésés

Numéro trois de la filière porcine bretonne, Jean Floc'h a reçu 2,8 millions d'euros de la PAC en 2019. De quoi robotiser ses usines d'abattage, en multiplier les cadences, et doper son résultat net. Si le gain comptable des investissements ne fait aucun doute, leur intérêt pour les ouvriers est une tout autre affaire.

Presque six porcs français sur dix sont bretons. Et les Bretons sont eux-mêmes deux fois moins nombreux que les porcs élevés dans leur région. En 2018, elle concentrait en effet 58 % du cheptel, de la production et de l'abattage français³⁸. Troisième groupe agroalimentaire de la filière bretonne, Jean Floc'h fournit 10 % de la production nationale et s'impose sur les principaux marchés : restauration, industriel, grande distribution et vente au détail.

« Nous allons industrialiser à outrance³⁹ », promettait en 2016 le PDG du groupe, Michel Boulaire, au *Journal des Entreprises* [...], lorsque 10 millions d'euros allaient être investis pour agrandir son usine morbihannaise de Baud sur 4 000 m². Cette même année, la Région Bretagne subventionne le chantier à hauteur de 1 410 439 euros. Avec des versements échelonnés sur trois ans, l'enveloppe vise à lancer « un programme d'investissement dans un processus de fabrication permettant d'améliorer la valeur ajoutée des produits ». Cet argent provient du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et du budget de la Région, sur l'axe de soutien aux industries agroalimentaires.

Deux ans plus tard, nouveau coup de pouce. Sur ces mêmes budgets, 1 310 731 euros sont alloués à sa filiale Bernard Abattoirs, sur une période de cinq à six ans. Objectif : aider à l'achat de matériel pour moderniser et robotiser ses deux abattoirs de Moréac (Kerbéthune et Bardeff). En 2019, au total, 2 790 816 euros de la PAC sont donc octroyés à Jean Floc'h sur un axe de soutien aux industries agroalimentaires.

La « valeur ajoutée » dans l'emballage

En cinq ans, le chiffre d'affaires du groupe a gonflé de 200 millions d'euros et le volume de viande augmenté de 500 000 tonnes. Déjà, entre 2014 et 2018, 450 000 porcs supplémentaires avaient été abattus⁴⁰. Ces chiffres ne trompent pas sur la performance économique atteinte, et tel était d'ailleurs l'objectif premier des aides. Mais qu'en est-il de cette « amélioration de la valeur ajoutée des produits » ?

L'entreprise n'a pas donné suite à nos sollicitations. Ouvrier à Kerbéthune et délégué du syndicat Force Ouvrière (FO) à Jean Floc'h, Christian Cadio déclare de son côté que ce qui fait office d'amélioration de la valeur ajoutée des produits, « c'est la date limite de consommation (DLC), étendue à quelques jours, et la qualité de présentation des produits pour ceux qui sont en vogue, comme le jambon sans nitrite. Sur les lardons, il s'agit plutôt des nouveaux emballages : vous avez le logo porc français, avec plus ou moins de sel, avec ou sans couenne, des dizaines de références que nous ne faisons pas avant ». La devise du groupe, « le choix du bon⁴¹ », repose en effet sur trois axes : réduire le taux de sel, de matières grasses, et la présence d'additifs. Avec une réserve, qui ouvre un champ relativement libre : « dans la mesure des contraintes technologiques de conservation et de préservation des qualités gustatives⁴² ».

Jérôme Desmares, conducteur de ligne à l'abattoir du Bardeff, précise encore : « La valeur ajoutée, la qualité des aliments ? C'est dans une logique de production.

38 <https://www.leporc.com/territoire/ancrage-territorial.html>

39 <https://www.lejournaldesentreprises.com/morbihan/article/groupe-jean-floch-nous-allons-industrialiser-outrance-96858>

40 <https://www.reussir.fr/porc/les-trois-quarts-des-abattages-en-bretagne-sont-aux-mains-de-quatre-groupes>

41 <https://www.jean-floch.com/fr/nos-engagements/politique-rse>

42 <https://fr.calameo.com/read/00483733353dedc173942>

Les robots, puisqu'ils réduisent le contact humain avec la viande, diminuent les bactéries et permettent d'allonger la DLC. Donc on peut faire plus de stock, parce que les clients exigent deux à trois semaines ». Également secrétaire du Comité d'entreprise et délégué syndical FO, il tient à ajouter que « les investissements, chez nous, sont toujours dans une logique de production, jamais pour un mieux-être au travail ».

Quand les machines imposent la cadence

En 2015, Michel Boulaire, PDG du groupe, promettait pourtant, dans le lot des investissements, « une facilité de travail, une meilleure ergonomie et le recours à des technologies innovantes performantes⁴³».

« Ce n'est pas le ressenti du personnel », réplique Christian Cadio. « La mécanisation s'est faite au détriment de l'emploi, et les cadences restent plus que soutenues ». Une petite dizaine d'embauches a bien visé une main-d'œuvre qualifiée, liée à la robotique et à l'informatique. Et certes, sur les chaînes d'abattage, les robots ont réduit certaines manipulations, mais cette technologie a surtout mis les postes sous pression. « À Bardeff, ils ont installé des machines pour les tâches les plus simples. Les cadences se sont accélérées. Et pour suivre, en amont et en aval des robots, c'est beaucoup de stress en plus ». Cet abattoir a doublé de taille depuis le dépôt du dossier, en 2016, passant de 15 000 à 30 000 m². La production de jambons et de saucisses de Strasbourg et de Francfort y a été dopée, avec des lignes de production en continu. Pour les deux produits dont la demande est la plus forte, à savoir le jambon et les lardons, « c'est du flux tendu, avec 580 cochons tués par jour, des amplitudes journalières de 5 h à 15 h 30 et une heure de coupure saucissonnée en plusieurs tronçons », insiste Christian Cadio. Le syndicat a compté : chaque année, ce sont 100 cochons de plus qui sont abattus, mais aussi 10 % d'heures supplémentaires qui sont effectuées par les ouvriers.

Contrairement aux cadences, les effectifs, eux, n'évoluent pas. Le syndicat pointait déjà en 2016 le départ

de 309 emplois en neuf ans, non remplacés ou confiés à la sous-traitance⁴⁴. À Baud et Bardeff, le nombre de salariés stagne depuis 10 ans : les seuls postes ouverts par l'entreprise font suite à des départs en retraite.

Les salariés, évincés de la croissance

Pour des augmentations de salaires significatives, les ouvriers peuvent encore attendre. Cette année, le syndicat demandait + 2,5 %. La direction a concédé 1 %. « Il n'y a pas de discussion. Depuis cinq ans, on n'a jamais obtenu plus de 0,7 ou 1 %. Je crois même que plus Jean Floch gagne de l'argent, moins notre salaire évolue », explique Jérôme Desmares. Pas de prime Covid, non plus, pour tous ceux venus travailler à contre-cœur pendant la pandémie. « Lors du dernier Conseil d'administration, Michel Boulaire nous a dit qu'on était dans un pays de liberté, et que si les salariés n'étaient pas contents de leur fiche de paye, ils n'avaient qu'à aller voir ailleurs », relate son collègue, Christian Cadio.

Difficile à digérer, tant la santé du groupe est au beau fixe. L'ascension de Bernard Abattoirs est vertigineuse : son résultat net est passé de 1,7 millions d'euros en 2014 à 19,8 millions en 2019⁴⁵. Pour Baud, l'évolution sur la même période est de 1,7 à 2,2 millions d'euros⁴⁶. 2,25 millions de porcs sont abattus au total par le groupe chaque année, contre 1,75 millions en 2014⁴⁷. Une croissance bien supérieure à celle de ses principaux concurrents bretons.

Financés en partie par les contribuables européens, les investissements ont modernisé des outils de production, donc de travail, sans intérêt pour les travailleurs, et même installés à leur détriment. Ceux qui assurent au quotidien la rentabilité de leur employeur en attendent encore une reconnaissance. L'argument d'une « meilleure valeur ajoutée des produits » est, de son côté, bien faible, puisqu'il repose sur une logique de visibilité de certaines mentions sur l'emballage et de gestion des stocks. Si loin d'une qualité des aliments entendue sur des critères de goût, de nutrition ou de faible transformation des produits... Quant au bien-être animal, on peut en juger par un seul constat : aucun des porcs transformés par Jean Floch n'est élevé sur paille ou en plein air.

43 <https://www.ouest-france.fr/bretagne/le-groupe-jean-floch-sagrandit-baud-3770426>

44 https://actu.fr/bretagne/locmine_56117/etablissements-bernard-jean-floch-force-ouvriere-pointe-du-doigt-les-cadences-des-marathoniens-de-labattage_6082979.html

45 <http://entreprises.lefigaro.fr/societe-bernard-56/entreprise-869500223>

46 <http://entreprises.lefigaro.fr/societe-jean-floch-56/entreprise-384980165>

47 <https://www.reussir.fr/porc/les-trois-quarts-des-abattages-en-bretagne-sont-aux-mains-de-quatre-groupes>

Quand la PAC gâte chiens et chats, mais fait des dégâts humains

La PAC ne sert pas uniquement à nourrir les humains : la production d'aliments pour chien et chats, elle aussi, bénéficie de ses aides. Filiale d'un colosse allemand sur ce marché, la société Deuerer Petcare France a reçu 1,2 million d'euros pour son usine du Lot-et-Garonne. Parmi les objectifs : développer des petits formats haut-de-gamme.

Basée en Allemagne, l'entreprise Deuerer domine le marché européen de l'alimentation pour animaux. Pour conserver ce titre, son PDG, Hans Jürgen Deuerer, compte beaucoup sur sa filiale française, installée depuis 2014 à Villeneuve-sur-Lot. La Région Nouvelle-Aquitaine l'y encourage, sur les crédits de la PAC.

En 2016, ses élus accordent en effet à Deuerer Petcare France une subvention de 1,2 million d'euros : 564 000 euros sur son propre budget, et 636 000 sur le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader). Accordée au titre du soutien aux industries agroalimentaires, l'aide est votée pour trois ans. Selon le vice-président en charge de l'agriculture, Jean-Pierre Raynaud, elle vise « la construction d'un bâtiment de 10 000 m², avec l'intégration de trois nouvelles lignes de production robotisées, et la création de 50 emplois ». Les investissements, s'élevant à 23,4 millions d'euros, donc subventionnés à hauteur de 5 %, amènent la robotisation et l'augmentation des cadences de l'usine. De 80 000 tonnes d'aliments produits en 2014, elle doit passer à 120 000 tonnes⁴⁸.

Alors que des croquettes sont déjà fabriquées sur le site, une nouvelle ligne de pâtées est lancée, le tout commercialisé en marque distributeur, notamment Super U. Mais c'est surtout un marché plus spécifique, « gourmet », que vise l'entreprise. Pour cause, Hans Jürgen Deuerer est, depuis 2012, l'actionnaire majoritaire de Vitrakraft, spécialiste de l'alimentation et des

accessoires pour animaux de compagnie. Positionné sur le haut-de-gamme, le groupe fabrique 1,2 million de produits par jour, et réalisait en 2017 350 millions d'euros de chiffre d'affaires⁴⁹.

L'aliment « gourmet », un juteux marché à l'export

L'aide publique encourage justement les appétits de Deuerer sur ce marché. Dans l'usine de Villeneuve-sur-Lot, la troisième ligne est la plus innovante, puisqu'elle produit des boîtes de petits formats (85 grammes), des friandises et portions individuelles pour chiens et chats⁵⁰. D'autant plus d'emballages et d'autant plus de déchets... Mais ces produits assurent des marges supérieures à celles des produits standard. Cette gamme « gourmet » est destinée à l'export, lequel représente 55 % du chiffre d'affaires de Deuerer⁵¹. Sébastien Plasteig, directeur du site, le disait lui-même en septembre 2017 : « Nous avons l'ambition de faire de Villeneuve-sur-Lot la base avancée pour le Sud de l'Europe pour toute la gamme humide et, ainsi, créer une véritable zone d'expédition vers les pays d'Europe du Sud⁵² ».

Si ces aliments partent à l'étranger – 48 % des produits de l'industrie alimentaire animale sont exportés –, ce n'est pas un hasard. Selon les données de l'étude « Prom'animal » parue en 2020⁵³, les ventes de frian-

48 <https://www.sudouest.fr/2014/12/09/l-usine-de-pet-food-dans-une-nouvelle-dimension-1761977-3900.php?nic>

49 <http://www.petmarketmagazine.com/IMG/pdf/rencontre-3.pdf>

50 <https://ecomnews.fr/article/Agen-deuerer-pet-care-france-sagrandit-embauche>

51 <https://www.sudouest.fr/2016/06/13/cet-allemand-qui-investit-20-millions-d-euros-et-cree-50-emplois-en-lot-et-garonne-2398539-705.php?nic>

52 <https://ecomnews.fr/article/Agen-deuerer-pet-care-france-sagrandit-embauche>

53 <http://petmarketmagazine.com/IMG/pdf/dossier-101.pdf>

dises pour chiens et chats représentent en France un marché de 270 millions d'euros⁵⁴. Il progresse, mais reste bien moins stratégique que les marchés allemand (qui pèse quant à lui 700 millions), britannique ou encore italien. Toujours selon cette étude, les Français sont moins adeptes du « snacking » que leurs voisins, déjà dans leur propre alimentation. Alors « la gâterie » pour leurs chiens et chats, ce sont plutôt des restes de table que des friandises industrielles.

Un système d'épuration sous-dimensionné

Lignes robotisées, volumes presque doublés : les aides publiques ont favorisé la performance, mais sans tenir compte de ses conséquences. Or les outils d'épuration de l'usine n'étaient pas dimensionnés à la mesure des investissements, ce qui a généré d'importantes odeurs de pourriture pour les 80 foyers voisins de l'usine. « Durant un été ce fut infernal, ils ne pouvaient même plus sortir dans leur jardin, devant se confiner », relate Guy Dellea, président de l'association de riverains « Les cinq sites ». Au terme de deux années de conflit, la direction a décidé d'investir, en 2018, 40 000 euros pour revoir tout son système d'épuration⁵⁵.

Pourtant les pouvoirs publics ont aidé au traitement du dossier. Mandaté par l'État, un référent unique à l'investissement (RUI) a guidé Deuerer vers la Région pour solliciter un financement. Son rôle était de « favoriser l'accélération et la simplification des projets d'investissement industriel et de relocalisation, en lien avec l'ensemble des administrations nationales et locales de l'État, les collectivités et les agences de développement ». Le rapport d'activité 2016 des RUI, édité par la Direction Générale des Entreprises, informe d'ailleurs, au sujet de Deuerer, que « la mobilisation des pouvoirs publics, autour du sous-préfet, a permis de céder un terrain à l'euro symbolique et d'optimiser les délais des procédures administratives pour viser une entrée en production de la ligne en février⁵⁶ ». Une parcelle communale de 4 285 m² fut ainsi offerte à Deuerer pour construire son nouveau bâtiment.

Cadences infernales, des ouvriers démissionnent

L'impact social de l'investissement semble quant à lui avoir été analysé de manière partielle. « Ce qui nous a guidé est le maintien et la création d'emplois car le Villeneuvois est un territoire fragile », explique Jean-Pierre Raynaud, vice-président du Conseil régional en charge de l'agriculture. L'industriel pèse en effet bien lourd pour les élus : ses 200 emplois sont loin d'être négligeables dans ce bassin où 17% de la population est au chômage, soit deux fois plus que la moyenne nationale. Pourtant, parmi les 50 salariés embauchés en CDI, beaucoup ont démissionné, selon la CGT du Lot-et-Garonne. « Ils emploient le terme de pétage de câble », explique Nadia Cherchari, conseillère à l'Union départementale. En 2019, elle recevait même la visite de deux conducteurs de ligne, tout juste licenciés. « Ils s'étaient mis en grève pour dénoncer les cadences et les rendements exigés par l'entreprise, à peine un an après avoir été embauchés en CDI. Ils ont reçu une mise à pied aussitôt, avant d'être remerciés pour faute grave. On les a accompagnés en justice, ils sont actuellement aux Prud'hommes ».

En décembre 2020, un accord d'entreprise entre la direction et les syndicats⁵⁷ montre en effet que la production est si « soutenue et en constante augmentation », que la société a recours à une organisation de travail en 4x8, soit quatre équipes qui se relayent toutes les huit heures sur un même poste. Une solution « insuffisante à ce jour et conduisant à des horaires jugés également non-satisfaisants », selon les termes de l'accord. L'entreprise tourne en effet en continu, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. « Les équipes du week-end travaillent entre 6 h et 18 h le samedi, puis reviennent le dimanche pour du 18 h - 6 h », confirme Nadia Cherchari. Depuis les dernières élections, la CGT n'est plus représentée chez Deuerer, mais Nadia constate un recours croissant à l'intérim. Les élus CFDT, de leur côté, n'ont pas donné suite à nos sollicitations.

« Renforcer la compétitivité et l'innovation ». Cet objectif du programme de soutien aux entreprises agroalimentaires de Nouvelle-Aquitaine peut-il justifier à lui seul l'attribution d'un million d'euros à Deuerer ? L'ar-

54 <http://petmarketmagazine.com/IMG/pdf/dossier-101.pdf>

55 <https://www.sudouest.fr/2018/11/14/villeneuve-sur-lot-une-soixantaine-de-riverains-manifestent-contre-les-mauvaises-conditions-5566221-3603.php>

56 https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/politique-et-enjeux/competitivite/politique-industrielle/RUI/rapport-activite-RUI-2016.pdf

57 <https://www.maitredata.com/app/accords-entreprise/deuerer-petcare-france/133145>

gument de l'emploi, en tout cas, doit être relativisé tant les conditions de travail sont desservies. Déconnectée des besoins alimentaires des Français – contribuables dans l'affaire –, la production de portions individuelles pour chiens et chats n'apporte pas non plus sa pierre à l'enjeu de souveraineté alimentaire. D'autant plus que selon la Fédération des producteurs d'aliments pour chiens, chats, oiseaux, poissons et petits mammifères (FACCO), 46 % des matières premières utilisées dans l'industrie française de l'alimentation animale sont importées, dont 12 % de l'extérieur de l'Union européenne⁵⁸.

Capitaine du marché de l'alimentation pour chiens et chats, la holding allemande a, de son côté, vu son chiffre d'affaires augmenter de 250 millions d'euros en 2014⁵⁹ à près de 600 millions en 2018⁶⁰. Quant à sa filiale française, elle n'a pas déposé ses comptes annuels depuis 2017. Hans Jürgen Deuerer lui a d'ailleurs attribué un nouveau directeur, depuis avril 2021, domicilié en Autriche. La subvention a ainsi conforté les visées expansionnistes d'un industriel déjà en plein essor, tout en générant des effets collatéraux regrettables pour les salariés et riverains locaux.

58 <https://www.facco.fr/wp-content/uploads/2020/05/facco-rapport-annuel-2020.pdf>

59 <https://www.lesechos.fr/2014/05/villeneuve-pet-food-repris-par-lallemand-deuerer-283930>

60 <https://www.petworldwide.net/home/news/article/the-ten-largest-european-pet-food-companies/>



Aides à la promotion : **les cas de la Fédération française des industriels** **charcutiers, traiteurs et transformateurs** **de viande et des champagnes Perrier-Jouët** **et Mumm & Cie**

Industrie charcutière : opération séduction au Japon

Transformant plus de 70 % de la production porcine française, la Fédération française des industriels charcutiers, traiteurs et transformateurs de viande (FICT) a investi plus d'un million d'euros pour conquérir le marché japonais. 80 % de ce budget ont été financés dans le cadre de la PAC.

La FICT regroupe 300 entreprises réparties sur tout le territoire national. Elles vont de la charcuterie de 30 employés à des sites de 7 000 salariés appartenant à des groupes industriels comme la Cooperl, Bigard, Jean Floc'h ou Monique Ranou⁶¹. Entre 2018 et 2020, elle a obtenu 901 714 euros de subventions de la Commission européenne afin de « renforcer la compétitivité du secteur agricole en ouvrant de nouveaux débouchés aux agriculteurs et à l'industrie agroalimentaire ». Ces nouveaux débouchés sont à explorer au sein de l'UE, mais aussi en dehors, comme au Japon, choisi par la FICT pour déployer une grande campagne de promotion. Cette campagne a été financée à 80 % par la PAC, via le budget dédié aux programmes de promotion.

À l'assaut des promesses du marché nippon

Troisième économie mondiale, le Japon est une destination d'intérêt pour les industriels. Le pouvoir d'achat des Japonais est élevé, 10 % de la population ayant un revenu annuel supérieur à 100 000 euros. Et l'alimentation, précise la FICT, y compte pour 24 % des dépenses des foyers, contre 17 % en France⁶². Le choix du Japon s'explique aussi par l'image gastronomique dont la France y bénéficie : « Les Japonais ont une image positive de la France et il y a une mode actuelle autour des bistrot français », indique la FICT⁶³. « J'aime la charcuterie française ! », s'exclame d'ailleurs une Tour Eiffel dessinée dans un dossier de communication à destination du pays. Les produits visés ? Les jambons cru et cuit, le saucisson sec, les

saucisses de Morteau et de Montbéliard, le pâté et les rillettes, les andouilles et andouillettes et le pâté en croûte.

La subvention européenne a financé différents outils de communication vers des importateurs, des restaurateurs, des distributeurs et des blogueurs japonais : création de sites web, publicités dans la presse écrite, numérique, les réseaux sociaux, organisation d'une dizaine de séminaires, réalisation de films de promotion des produits charcutiers, événements sponsorisés, comme un *food truck* lors de la Coupe du Monde de rugby.

Au terme de la deuxième année de la campagne, la FICT se félicite d'exportations en hausse de 25 %⁶⁴. Le rapport est signé de Bernard Vallat, président de la FICT, mais aussi le vice-président de l'Inaporc (l'interprofession du porc), qui fut encore directeur général de l'Organisation mondiale de la santé animale et directeur général adjoint de l'alimentation au sein du ministère de l'agriculture, sous le gouvernement d'Édouard Balladur.

Un modèle agro-industriel conforté

900 000 euros d'argent public pour exporter en Asie des charcuteries et, avec elles, une image marketing de la culture française, ne sert pas un enjeu de souveraineté alimentaire. L'aide conforte en revanche le modèle agro-industriel et ses stratégies d'expansion pouvant vaciller à la faveur d'une crise sanitaire ou économique.

61 <https://www.journalgeneraldeleurope.org/2019/05/15/m-bernard-vallat/>

62 <http://www.fict.fr/wp-sites/themes/wp-theme-fict-child/actions/download.php?file=1040>

63 *Ibidem*

64 <https://www.fict.fr/notre-industrie/chiffres-cles/>

Outre sa faible résilience, le modèle agro-industriel a de plus des coûts environnementaux et sanitaires non négligeables. À l'échelle nationale, de 1990 à 2017, la taille moyenne des exploitations porcines a été multipliée par 2,6. Aujourd'hui, 95% des élevages de porcs français sont en modèle conventionnel, dans lequel les animaux ne voient jamais la lumière du jour et vivent sur un sol en caillebotis, sans paille. Or les élevages intensifs de porcs représentent 38% des émissions d'ammoniac déclarées en France⁶⁵. Et ces chiffres sont partiels, puisque seules 727 exploitations de porcs et de volailles déclarent leurs émissions d'ammoniac, sur environ 31 000 recensées en France, dans un contexte où l'agriculture est responsable de 93 % des émissions de ce gaz⁶⁶.

Pendant ce temps, un nouveau candidat de la filière porcine aux aides de la PAC est né, le 7 avril 2020, dans l'ouest de la France. Dix organisations de producteurs, dont Agrial et Eureden, les deux plus grandes coopératives agro-alimentaires de Normandie et de Bretagne, ont créé la première Association d'organisations de producteurs (AOP) en Europe dédiée au porc. Baptisée AOP Porc Grand Ouest, elle deviendrait éligible à un éventuel nouveau programme en faveur de la filière porcine en France. Elle espère ainsi prétendre à des financements publics, « dans le but d'obtenir des programmes opérationnels permettant le cofinancement de projets structurants, notamment pour la modernisation des élevages⁶⁷ ». Modernisation ramera-t-elle encore avec agrandissement et concentration des élevages ?

65 <https://prtr.eea.europa.eu/#/pollutantreleases>

66 <https://www.citepa.org/fr/2020-nh3/>

67 <https://www.letelegramme.fr/economie/une-association-d-organisation-de-producteurs-de-porc-dans-louest-07-04-2021-12731989.php>

Le champagne de Pernod Ricard arrosé de 5 millions d'euros

En 2019, deux maisons de champagne du groupe Pernod Ricard ont reçu plus de 5 millions d'euros de Bruxelles pour promouvoir leurs marques en dehors des frontières de l'Europe. Dans l'ombre de ces titans à la santé florissante, les viticulteurs en agriculture biologique sont peu soutenus. La filière viticole est pourtant une des plus consommatrices de pesticides.

Pour de simples campagnes de promotion, la maison Perrier-Jouët, basée à Épernay et disposant de 65 hectares de vignes, a reçu en 2018-2019 quelque 2 503 921 euros au titre du programme de la PAC pour la vitiviniculture ; à Reims, Mumm & Cie, propriétaire de 218 hectares, a touché de son côté 2 985 992 euros. En faisant la somme avec les aides perçues l'année précédente, les deux maisons de champagne ont touché 11 millions d'aides en deux ans.

Toutes deux sont rattachées à la société Martell Mumm Perrier-Jouët, elle-même filiale du groupe Pernod Ricard, le deuxième acteur mondial sur le marché des vins et spiritueux. Elles sont dirigées par César Giron, petit-fils du fondateur du groupe, Paul Ricard, et cousin du dirigeant actuel, Alexandre Ricard. La famille Ricard est la 14^e fortune de France⁶⁸, et son groupe annonce un chiffre d'affaires de 8,4 milliards d'euros en 2020. Avant la pandémie de Covid-19, en septembre 2019, il enregistrait une valeur record en bourse, à la suite de résultats financiers et d'un rendement de capital excellents, « bien meilleurs que prévu pour l'exercice 2018/19 », selon son rapport d'activité⁶⁹. Mais s'il atteint des sommets de performance dans une myriade de contrées, Pernod Ricard peine dans son propre pays, dont le marché représente seulement 6 % de son chiffre d'affaires.

C'est pourtant afin de poursuivre ses exportations vers des pays-tiers que FranceAgriMer, l'établissement dépendant du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en charge des programmes de la PAC tels que celui pour la vitiviniculture, a alloué 5,5 millions d'euros à ses filiales champagne pour 2018-2019, comme elle l'avait déjà fait pour 2017-2018.

Opération séduction en Asie et aux États-Unis

Ces enveloppes ont permis aux sociétés de financer « le développement des actions de relations publiques et relations presse, de promotion, de publicité, de participation à des manifestations internationales et à des salons professionnels par des opérateurs français à l'international, ainsi que l'acquisition d'informations économiques, techniques et de marketing sur ces marchés export », nous explique Philippe Macquet, directeur financier chez Martell Mumm Perrier-Jouët, sans nommer les pays cibles.

Le rapport d'activité du groupe Pernod Ricard⁷⁰ informe d'opérations menées en 2019 en Chine, au Japon et aux États-Unis. À l'occasion d'un festival d'art et de design à Shanghai, Perrier-Jouët a ainsi mis en scène « une expérience multi-sensorielle originale : à travers l'objectif de la photographe chinoise Chen Man, les visiteurs ont pu plonger au cœur des vignobles et des caves de la Maison, avant de profiter d'accords mets-champagne inspirés des créations du chef Alain Passard ». À Tokyo, un « banquet de la Nature » était organisé lors d'une foire internationale de design : « une expérience à mi-chemin entre rituel de dégustation et performance artistique. À cette occasion, une collection de verres à champagne signée du designer italien Andrea Mancuso a sublimé l'histoire et la personnalité de chacune des six cuvées de la Maison ». Un enjeu public de premier ordre...

68 https://www.challenges.fr/classements/fortune/daniele-ricard-et-sa-famille_512

69 <https://www.pernod-ricard.com/fr/download/file/fid/10774/>

70 Ibidem

Des chiffres d'affaires vertigineux

Philippe Macquet ne le cache pas : « Nous aurions sans doute conduit des actions de promotion sur les marchés, mais probablement avec une moindre ampleur ou sur un nombre de pays plus restreint ». De fait, ces maisons n'avaient pas besoin d'une telle enveloppe pour être et rester en bonne santé.

Pourquoi accorder en deux années, 2,3 puis 2,9 millions d'euros à Mumm, quand son chiffre d'affaires survole depuis 2014 les 120 millions d'euros⁷¹ ? Des enveloppes qui l'ont d'ailleurs aidé à augmenter encore ce chiffre de 12 %, entre 2018 et 2019, avec seulement 1 % de volumes vendus en plus. Justement grâce à une « croissance aux États-Unis, en Chine et au Japon⁷²», où elle est à deux chiffres. Performances que sa marque sœur, Perrier-Jouët, réalise déjà dans les 87 pays où elle est présente⁷³.

Perrier-Jouët n'a également cessé, depuis vingt ans, d'augmenter sa production : celle-ci a fait un bond de l'ordre de 80 % entre 2010 et 2019. Son chiffre d'affaires a doublé sur cette période⁷⁴. L'enveloppe de 2,5 millions d'euros issue des crédits de la PAC lui a sans doute permis de poursuivre sa course, puisque sur le bilan de l'année 2018/2019, son chiffre d'affaires progresse encore de 2 %, avec 5 % de volumes vendus en plus grâce à un « franc succès » au Japon. Et si la pandémie a privé le groupe de certains marchés d'exportation, Pernod Ricard a par ailleurs augmenté de 63 % le commerce sur internet. Que le contribuable finance ainsi l'image de marque d'un groupe côté en bourse, qui affiche depuis des années une croissance galopante, laisse songeur.

Une filière très gourmande en pesticides

Pendant que les grandes maisons de champagne sont aidées à exporter davantage, des viticulteurs doivent

quémander un peu de soutien pour poursuivre leurs efforts pour réduire l'utilisation de pesticides dans les vignobles, voire pour engager une transition vers l'agriculture biologique, ce dont la filière a pourtant grand besoin. La Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM Europe) a conduit une étude comparative entre les 28 États membres de l'Union européenne, pour la programmation PAC de 2014 à 2020⁷⁵. Constat : la France fait partie des trois pays dans lesquels les montants d'aides à l'hectare pour les viticulteurs en bio sont les plus faibles. Les aides à la conversion s'élèvent à 350 euros l'hectare contre 2 855 euros dans certaines régions allemandes. Les aides au maintien en bio sont encore plus maigres : 150 euros l'hectare, presque ex-æquo avec la Pologne, quand elles vont encore jusqu'à 2 855 euros en Allemagne.

Diminuer l'usage des produits phytosanitaires est pourtant un véritable enjeu pour la filière. En 2019, Emmanuel Macron lançait justement un appel au Salon international de l'agriculture : faire de la France « le premier vignoble au monde sans glyphosate ». Le pays est en effet deuxième consommateur européen de produits phytosanitaires et la vigne en est le premier marché. Les viticulteurs consomment à eux seuls 20 % de ces produits⁷⁶, alors que les vignobles ne représentent que 3 % de la surface agricole utile du pays ! Et c'est justement le champagne qui remporte la palme, avec 23 traitements en moyenne en 2016⁷⁷.

La carte de France des pesticides, réalisée par Mediapart, montre que la Marne, département viticole destiné au champagne, était parmi les plus gros consommateurs de France en 2017⁷⁸. La plupart des domaines de Mumm et Perrier-Jouët, surtout pour le chardonnay, sont situés dans les zones les plus concernées, notamment à Ambonnay, Bouzy et Craman. En 2017, il est vrai que les deux maisons expérimentaient un prototype de tracteur limitant la dispersion des produits chimiques lors de la pulvérisation dans leurs vignobles⁷⁹, mais le responsable viticulture durable du

71 <http://entreprises.lefigaro.fr/g-h-mumm-et-cie-51/entreprise-562084129>

72 <https://pernod-ricard.com/fr/download/file/fid/10286/>

73 https://www.la-marne-agricole.com/Article/2210/Croissance_en_valeur_pour_Mumm_Perrier_Jouet

74 <http://entreprises.lefigaro.fr/champagne-perrier-jouet-51/entreprise-095750261>

75 <https://www.produire-bio.fr/articles-pratiques/pac-2014-2020-soutiens-a-bio-vignerons-europeens/>

76 <https://www.euractiv.fr/section/agriculture-alimentation/news/la-viticulture-francaise-au-pied-du-mur-face-a-lenjeu-des-pesticides/>

77 https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/ChdAgri2004/cd2020-4_PK%20Viti2016.pdf

78 <https://www.mediapart.fr/journal/france/040719/commune-par-commune-la-carte-de-france-des-pesticides?onglet=full>

79 <http://www.champagne-info.net/article/2017/mumm05.pdf>

groupe ne le cachait pas : « L'objectif reste la productivité et la rapidité d'intervention. » En ce qui concerne les efforts environnementaux, « nous n'en sommes qu'aux balbutiements ». ⁸⁰

Dans l'ombre des grandes maisons, le champagne biologique peu soutenu

Dans la Marne toujours, un viticulteur, qui a souhaité rester anonyme, exploite quant à lui 3 hectares de vignes en biodynamie depuis 1998. « De grands groupes champenois reçoivent des subventions démesurées pour exporter leurs vins, alors que nous, viticulteurs en bio, nous avons si peu d'aides, bien que nous ne demandions pas grand-chose. Nous pourrions aussi participer à des salons à l'étranger pour faire rayonner le champagne bio et biodynamique ». Lui souhaite que les aides de la PAC soient allouées non pas en fonction du nombre d'hectares, mais vers « des viticulteurs qui respectent la nature en travaillant le sol sans produit chimique. Autrement la terre ne respire plus, elle ne fait plus son travail habituel, et ces phénomènes participent au réchauffement climatique ».

Le viticulteur est membre de l'association des Champagnes Biologiques. En 1998, ils étaient 15, aujourd'hui les voilà 70. Depuis vingt ans, ils frappent aux portes de la Région Champagne-Ardenne – aujourd'hui devenue Grand Est –, du Centre Vinicole Champagne Nicolas Feuillatte et du Syndicat Général des Vignerons de la Champagne pour solliciter des aides, notamment sur des budgets européens. « Nous leur demandions simplement de financer une étude explorant quelles plantes pouvaient être intéressantes pour lutter contre le mildiou, ce champignon qui nous préoccupe tant ». Sans un centime accordé, ils ont dû financer l'étude de leur poche et les résultats ont mis 15 ans pour émerger.

Orientés vers la performance économique, les programmes de promotion privilégient nécessairement les plus grandes maisons. Cotées en bourse, dans notre cas, elles ont intérêt à rester compétitives en produisant davantage, mais ce jeu entretient leur dépendance aux produits chimiques. Plutôt que de faire gagner des parts de marché à l'export, les aides à la viticulture auraient bien plus de sens si elles servaient l'intérêt général, notamment par le soutien aux conversions à l'agriculture biologique.

80 <https://www.lunion.fr/art/30541/article/2017-05-14/experimentation-inedite-en-viticulture-chez-mumm-perrier-jouet>

